

CESSION DU FONDS DE COMMERCE DE SASU LE BASSIN MAZAMETAIN

Par jugement en date du 31 octobre 2025, le TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES a prononcé la liquidation judiciaire de la SASU LE BASSIN MAZAMETAIN sise 47 chemin des Tapios à PONT-DE-LARN (81660).

Ce même jugement a désigné Maître Laetitia MARTINEAU aux fonctions de liquidateur judiciaire.

En cette qualité le liquidateur, conformément aux dispositions des articles L.642-19 et suivants du code de commerce, déclare qu'il est envisagé la cession du :

Fonds de commerce de la société LE BASSIN MAZAMETAIN



INFORMATION PREALABLE

Le présent document est établi au vu des éléments et informations reçus à ce jour sans que le rédacteur puisse en garantir l'exhaustivité et sans que la responsabilité du liquidateur puisse être engagée pour toute inexactitude dans les éléments qui lui ont été remis.

Tout candidat intéressé doit réaliser ses investigations afin de former son propre jugement sur les présentes informations et s'entourer de conseils professionnels adéquats, afin de tenir compte de toutes les conséquences financières, légales, sociales et fiscales liées à la présente opération.

DESCRIPTION DES ELEMENTS COMPOSANT LE FONDS DE COMMERCE

1. Informations sur le fonds de commerce :

Le fonds de commerce a été acquis le 11 août 2022.

Activité : Le commerce de piscines et d'accessoires, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Situation locative : **Cf. fiche bail ci-après.**

Données comptables : 26468

Exercice clos	30/09/2025	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	408.756€	386.667€	198.144€
Résultat de l'exercice	-68.451€	21.540€	-26.397€

2. Le fonds de commerce comprend les éléments incorporels et corporels :

- **Eléments incorporels**

- Droit au bail des locaux,
- Clientèle et achalandage,
- Concession AQUILUS sous réserve d'acceptation de la part du concédant,
- Enseigne, nom commercial,

L'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

- **Eléments corporels**

Le mobilier, matériel et stock en pleine propriété selon inventaire établi par la SELARL CHASTAING, Commissaires de Justice, selon extrait joint en annexe, **sous réserve des actifs pouvant faire l'objet d'une revendication dont le candidat s'engagera à faire son affaire personnelle.**

3. Renseignements relatifs au personnel :

La société LE BASSIN MAZAMETAIN employait 1 salarié à la date de la liquidation judiciaire.

Afin de préserver les droits des salariés vis-à-vis de la garantie du CGEA (UNEDIC AGS), le licenciement du salarié pour motifs économiques a été effectué. Le candidat devra déclarer faire son affaire de toute priorité de réembauchage.

4. Contrats fournisseurs :

Aucun contrat fournisseur ne peut être cédé, chaque candidat fera son affaire personnelle de la reprise des contrats fournisseurs.

5. Visite des locaux :

Pour toute visite des locaux, il convient de prendre contact avec l'Etude de Maître MARTINEAU au 05.63.72.03.78 ou à l'adresse mail contact@etude-martineau.fr.

FICHE D'IDENTIFICATION DU BAIL
SOUS TOUTES RÉSERVES EU ÉGARD AUX ÉLÉMENTS COMMUNIQUÉS

Bail commercial : bail initial conclu pour une durée de 9 années, lequel a commencé à courir le 01/01/2023 pour se terminer le 31/12/2032.

Désignation :

- Un local à usage commercial de 233,13 m² hors annexe ouverte situé à l'arrière du bâtiment, comprenant :
 - Magasin : 103,24 m²
 - Réserve : 19,61 m²
 - 2 pièces de 56,17m² et 45m²
 - Bureau : 6,81m²
 - Toilettes : 1,46m²
- Un terrain à usage de parking.

Destination : exploitation d'activité de pisciniste, vente SPA et de produits d'entretien à l'exclusion de tout autre même temporairement.

Loyer mensuel : 1.400€ HT (soit 1.680€ TTC) hors charges.

Dépôt de garantie : 2.800€ HT

Dette locative : L'acquéreur devra en sus du prix, prendre à sa charge le remboursement des loyers dus depuis le jugement d'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire et procédera si besoin à la reconstitution du dépôt de garantie entre les mains de liquidateur.

Les fonds correspondant au remboursement des loyers et la reconstitution du dépôt de garantie devront être transmis par l'acquéreur au liquidateur par chèque bancaire ainsi qu'une attestation d'assurance des locaux au préalable de la remise des clés des locaux.

Il est par ailleurs rappelé que l'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

MODALITÉS ET CONTENU DE L'OFFRE

Les offres d'acquisition devront être fermes et définitives, et dépourvues de toute condition suspensive ou résolutoire de nature à faire obstacle à la réalisation de la cession.

Les offres d'acquisition doivent comporter :

- La présentation du candidat repreneur ;
- Le prix d'acquisition à hauteur de l'intégralité du prix offert net vendeur, hors droits, hors frais, hors charges.
- L'acquéreur devra en sus du prix, prendre à sa charge le remboursement des loyers dus depuis le jugement d'ouverture de liquidation judiciaire et si besoin la reconstitution du dépôt de garantie.

1. La présentation du candidat acquéreur :

Concernant l'identité de l'acquéreur il convient de communiquer :

- S'il s'agit d'une personne morale :
 - Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social,
 - Un extrait Kbis (de moins de trois mois),
 - Le dernier bilan,
 - L'état des inscriptions des privilèges et publications,
 - La photocopie d'une pièce d'identité du dirigeant et des associés.
- S'il s'agit d'une personne physique :
 - L'état civil complet (nom, date et lieu de naissance, adresse, nationalité, situation de famille, contrat de mariage),
 - Le lieu de résidence,
 - La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
 - Les 2 derniers avis d'imposition.

Une faculté de substitution au profit d'une tierce personne est possible : selon qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique à laquelle l'acquéreur entend se substituer, il conviendra de joindre les documents réclamés ci-dessus.

Si la société est en cours de constitution, l'état civil du futur dirigeant, des futurs porteurs ou actionnaires ainsi que leur participation dans le capital devront être précisés, une clause de substitution en termes généraux n'étant pas admise.

L'acquéreur devra indiquer :

- **Le projet de reprise :** présentation synthétique du projet rattaché à l'achat du fonds de commerce.
- **Le prix :** exprimé en euros, le prix est stipulé « **net vendeur** », soit hors droits, frais et honoraires afférents à la cession.

Le prix devra être **ventilé entre les éléments incorporels, corporel et le stock**. La décomposition du prix doit apparaître clairement dans l'offre de reprise.

2. Garantie du prix de cession

- un **chèque de banque** (et non un chèque bancaire) émis à l'ordre suivant :
« Maître Laetitia MARTINEAU – SASU LE BASSIN MAZAMETAIN »,

3. Une attestation sur l'honneur stipulant (modèle ci-annexé) :

- Qu'il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance entre le candidat et Monsieur Julien ESCANDE, conformément à l'article L.642-3 du code de commerce,
- Que le prix est sincère et véritable,
- Que le candidat (personne physique ou personne morale) n'est attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire,
- Que le candidat a pris connaissance du présent cahier des charges et de ses conditions et s'engage à les respecter.

4. Une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds (modèle ci-annexé).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ORIGINE DES FONDS

Je soussigné

.....
.....

Agissant en qualité de

.....
.....

Certifie sur l'honneur que les sommes qui seront versées au titre de l'acquisition du fonds de commerce de la LE BASSIN MAZAMETAIN n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens des articles L.561-1 et suivants du code monétaire et financier, 324-1 et suivants, 421-2-2 et 4231-5 du code pénal et 415 du code des douanes relatifs au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme.

Certifie sur l'honneur que les sommes proviennent de

.....
.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature

**ATTESTATION D'INDEPENDANCE, DE SINCERITE DU PRIX, D'ABSENCE DE
PROCEDURE COLLECTIVE EN COURS ET D'ACCEPTATION DES CONDITIONS
DU CESSION DU FONDS DE COMMERCE**

Je soussigné

.....
.....

Agissant en qualité de

.....
.....

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession.

Déclare me conformer aux dispositions de l'article L.642-3 du code de commerce, et n'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance, jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement, direct ou indirect, avec les dirigeants et associés de la société faisant l'objet d'une procédure collective.

En outre cette offre n'est pas faite pour le compte du débiteur, ni des dirigeants de droit ou de fait de la personne morale faisant l'objet de la procédure collective, ni encore de leurs parents et alliés jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement, ni même des contrôleurs.

Déclare n'être attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Déclare avoir été rendu destinataire et avoir pris connaissance du cahier des charges établi par le liquidateur judiciaire ainsi que de ses annexes et m'engage à en respecter les dispositions.

Fait à

Le

Signature



SELARL

Marie-Pierre CHASTAING

Commissaire de Justice

129 Avenue Albert 1er

81100 CASTRES

☎ : 0563593098

✉ : chastaing@huissier81.fr

Païement par carte bancaire

<https://www.huissier-chastaing.fr>

Etude compétente dans le ressort de
la cour d'appel d(e) TOULOUSE

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

COPIE CONFORME A
L'ORIGINAL

COÛT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Honoraires (Art L444-1) PV DE CONSTAT sur place, rédaction, photographies Frais de déplacement (Art A444-48)	
	270,00
Total HT	279,40
TVA (20,00 %)	55,88
Total TTC	335,28
Acte dispensé de la taxe	

PROCES-VERBAL D'INVENTAIRE PROCEDURE COLLECTIVE

LE : SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

A LA DEMANDE DU :

TRIBUNAL DE COMMERCE , dont le siège social est à (81100) CASTRES, 3 Rue de la Plâté

Lequel m'a exposé :

Que la SAS LE BASSIN MAZAMETAIN fait l'objet d'une procédure en liquidation judiciaire simplifiée par décision du tribunal de commerce de CASTRES en date du 31/10/2025,

Que la dite décision désigne la SELARL CHASTAING commissaire de justice à CASTRES afin de procéder à l'inventaire contradictoire et la prise des biens dépendant de l'actif de la société sus désignée,

Et Qu'en vertu de l'article 622-6 du code de commerce,

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

Je, Maître Marie-Pierre CHASTAING, Commissaire de Justice associée au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée CHASTAING, titulaire d'un office de Commissaire de Justice à la résidence de CASTRES (81), 129 Avenue Albert 1er, soussignée, certifie m'être transportée à ce jour avenue de la Richarde à MAZAMET (81) où en présence de M. Julien ESCANDE, ex-gérant de la SAS LE BASSIN MAZAMETAIN j'ai constaté ce qui suit :

Deux fauteuils de jardin avec table basse et canapé, en plastique blanc

150



54 bidons de chlore choc, anti-algues, de marque SPA et AQUILUS

1000

Références : V – 12861
Mandat n° 52 - PVINVRJLJ



1 carton de PH MINUS

40

1 carton de OXYTAB 20

40

Pouf de couleur vert

100



3 roll-up

20

8 kit de produits de marque SPA

80

Quatre sacs de sel de 25 kg

30

	
7 bidons de chlore choc 20 granules et un de 1 kg	200
Deux bidons d'hivernage 5L	30
36 bidons de chlore lent, multifonction, choc 	720
23 bidons de marque AQUATAC 	230
27 bidons de PH MINUS, 2 bidons anti-phosphate 1L, 1 bidon de PH MINUS 1,5 kg, 2 bidons de chlore choc 1kg, 1 bidon aquacool	150



23 bidons anti-algues jet 35

345

27 bidons Algistop 3

270

Une cafetière Senseo

5

meuble de cuisine/comptoir avec placard

10



4 bidons de Ph plus 20 litres

80

1 bidon de floculant 1 kg

105

13 bidons de OVY'Twin 4,5 kg

390

3 bidons de stabilisant chlore 5 kg

45

5 chasse guêpes

25

7 bidons de floculant liquide 1L

21

7 bidons de nettoyeurs

28

8 bidons de PH MINUS

120



lot d'accessoires (brosses, épuisettes)

150



lot d'éponges, filtres, testeurs, brosses, thermomètres

200

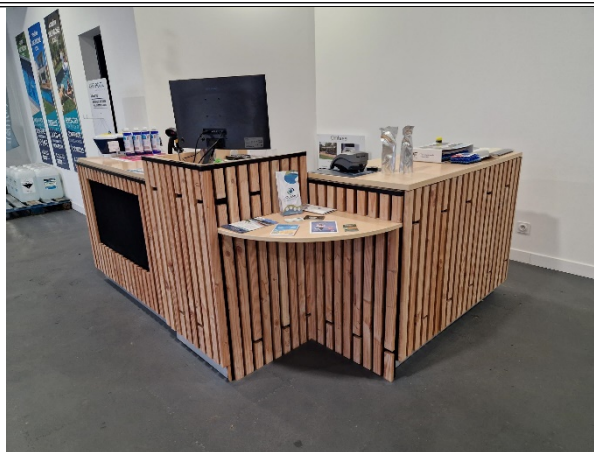


Deux drapeaux

20

Comptoir d'accueil (trois éléments)

200



Ecran Samsung avec scannette, clavier, caisse

40

Machine d'analyse d'eau/Photomètre de marque WaterLink SPINTOUCH avec testeurs

800



Lot pièces détachées de marque HAYWARD

80



Trois bureaux avec fournitures, quatre chaises, une étagère

80



Radio Bosch Subwoofer, un ordinateur portable ASUS

100



4 rayonnages en métal

200





1 Transpalette

80



1 diable

10

Seaux et balais

5

1 station hygiène

40

Marchepied en pvc noire

60

Perforateur-carroteuse avec trois forets

200

3 bureaux avec une chaise

10

3 aspirateurs

502

caisse à outils

30

2 scies Bosch

40

Scie circulaire

30

disqueuse Bosch

30



perforateur Bosch

30

scie ciseau

30

viseuse Makita

30

C3 de couleur blanche immatriculée GL 799 LQ 81 - 66 800 km

8500



Berlingo de couleur blanc immatriculé AJ 205 LX 81 - 218 600 km

5000



Remorque Temver

400



Lot de tuyaux

40



Une pompe

40



TOTAL EN EUROS

21211 EUROS

000

Tel est l'inventaire que j'ai réalisé, et les déclarations que j'ai recueillies, en foi de quoi, j'ai dressé et clos le présent acte qui comporte 11 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Marie-Pierre CHASTAING

